

É D I T O R I A L

Ai-je rêvé en me rasant le matin devant ma glace que je serai un jour secrétaire général de l'ADF ? Et bien, en toute franchise, oui j'y ai pensé ! Est-ce très étonnant, voilà plus de vingt ans que je participe à la vie de l'ADF, cette organisation atypique que beaucoup de professions nous envient.

L'Association Dentaire Française est née en 1970, suite logique des États généraux de la chirurgie dentaire, rassemblés en 1966, à l'initiative des composantes professionnelles. Elle est l'émanation d'hommes, de femmes qui croyaient à leur profession et savaient qu'ils avaient la volonté et le pouvoir de conduire sa destinée. Elle a été appelée longtemps, à tort, « Parlement de la profession », je dis à tort, car elle n'a aucun pouvoir de légiférer et n'a aucun contrôle sur la façon dont sont menées les affaires de la profession. C'est cela justement qui fait son originalité. Sans pouvoir et sans contrôle, peut-on exister, est-on reconnu, a-t-on une légitimité ? L'ADF est la convergence spontanée et naturelle de la volonté des organisations professionnelles de construire une structure qui regroupe toutes les formes d'exercice, toutes les formes de pensées, toutes les convergences et toutes les divergences, tous les statuts professionnels et de leur offrir une enceinte de libre expression et de confrontation des opinions. Une possibilité de se frotter les uns aux autres, de se connaître, de toucher du doigt les problématiques de chaque organisation, de chaque type d'exercice. C'est cette cohabitation de toutes les tendances, dans ce creuset de réflexion, qui fait la force de l'ADF et lui donne sa légitimité. Il n'y a pas de secret : ensemble, on est toujours meilleur, toujours plus fort, toujours plus concerné, toujours mieux informé. Ensemble on peut bâtir des stratégies, proposer des réformes, aller de l'avant. Ensemble on est crédible face aux Pouvoirs publics. Je ne raconterai pas à nouveau l'histoire de l'ADF, chacun connaît son obsession originelle de faire de la profession dentaire une profession médicale à part entière. Ce combat passait obligatoirement par la compétence du chirurgien-dentiste et donc par une formation initiale d'excellence et une formation continue à même de le maintenir dans cette excellence. À l'acquisition de tout cela, l'ADF et ses organisations membres ont largement contribué.

Quel est aujourd'hui notre challenge ?

- Donner davantage de visibilité aux organisations membres de l'ADF, 24 organisations cela représente environ 30 000 praticiens adhérents ; cela signifie que ces praticiens sont, par le biais de leur organisation, membres de l'ADF et concernés par ses actions. Ils ne le savent pas toujours même s'ils connaissent, pour la plupart, l'ADF par son congrès. Cette appartenance à l'ADF doit être valorisée par l'ADF elle-même, bien sûr, mais aussi par chaque organisme membre de l'ADF qui doit faire connaître cette appartenance à ses adhérents et le pourquoi de cette appartenance.
- À l'initiative de l'ADF et de ses organismes membres, nous avons engagé notre profession dans une démarche de Développement Durable. Le développement durable que l'on assimile souvent à l'écologie, n'est pas un gadget ; nous sommes concernés à double titre, en qualité de citoyens et de professionnels de la santé. Le développement durable conditionnera demain une partie de nos réflexes économiques et préventifs. Nous proposerons des schémas qui permettront à tous les praticiens

d'évaluer leur degré d'implication et donnerons les clés pour entrer graduellement dans une véritable démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

- Le DPC fait couler beaucoup d'encre, l'interprétation des textes est délicate, sa mise en place manque de clarté il faut bien le dire. C'est pourtant notre formation continue qui est concernée, peu importe qu'elle porte le nom de « développement professionnel continu » ou plus simplement de « formation continue », nous devons, comme nous l'avons toujours fait, répondre à nos obligations dans ce domaine et notre responsabilité à l'ADF est de proposer aux praticiens des programmes qui correspondent, non seulement, à leurs besoins de formation dans leur pratique quotidienne, mais qui leur permettent de remplir leurs obligations légales de DPC et d'analyser leur pratique. Cela signifie que nous devons les aider dans tous les domaines à passer de la théorie à la pratique, l'enseignement que nous leur donnons dans nos congrès que ce soit au congrès de l'ADF ou au sein de nos sociétés scientifiques, doit trouver son application pour tous au cabinet dentaire.

Tout ceci est d'autant plus nécessaire que chaque jour nous sommes confrontés à de nouvelles tendances de la mode ou du marché : tourisme dentaire, bars à sourire, cabinets *low cost*. Ce qui oblige nos organisations professionnelles à être sur le qui-vive et à être prêtes à se battre pour leur profession et la santé publique.

Le congrès de l'ADF est en pleine mutation. Une première étape a consisté à augmenter la surface de l'exposition, la prochaine consistera à faire évoluer le programme scientifique et à y intégrer la notion de DPC. La volonté de l'ADF et la participation active de toutes les composantes de la profession ont permis la création et la bonne marche du Collège de bonnes pratiques en médecine bucco-dentaire (CBPMBD). C'est la preuve que notre profession sait être unie pour faire face aux défis des politiques et des institutionnels.

Le CBPMBD en étant l'interlocuteur privilégié de la HAS permet à tous les praticiens, quels que soient leur exercice ou leur spécialité, d'être présents dans les discussions avec cet interlocuteur dont les décisions peuvent impacter directement notre profession.

Mais l'ADF c'est tout d'abord des hommes et des femmes qui forment une équipe au sein du Comité directeur, avec un exécutif composé de 2 secrétaires généraux (Joël Trouillet et moi-même), un trésorier général (Meyer Fitoussi), tous élus par le Conseil d'administration, 4 secrétaires généraux adjoints nommés par le comité directeur, représentant différentes structures membres. Ce sont tous des praticiens dont l'exercice au cabinet est l'activité principale. Il en est de même pour tous ceux qui composent les commissions et les nombreux comités de travail sur lesquels repose l'organisation du congrès. La structure administrative est constituée d'un personnel de 13 salariés sous la responsabilité d'une directrice administrative, et c'est cet ensemble qui permet de faire fonctionner cette belle machine, unique en son genre.

Et puisque j'ai commencé devant ma glace, je terminerai en disant que « moi, secrétaire général de l'ADF (!!!!!), je suis fier et honoré de servir cette structure au service de notre profession ! ».

Jean-Patrick DRUO
Secrétaire général de l'ADF

Les opinions émises n'engagent que leurs auteurs.